

N° SIRET : 21191480900010	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE NEUVIC	Année 2022	Poste Comptable : SERVICE GESTION COMPTAB
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 05/04/2023

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LAFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 11/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre = 0	Pour = 13
Date de convocation : 06/04/2023	Abstentions = 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Dominique MIERMONT, Maire,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

**Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B**

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (2 864 335.79 - 2 449 452.13)	<b>414 883,66</b>
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	414 883,66

**Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E**

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 191 389.03 - 1 617 851.15)	<b>93 299,51</b>
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	573 537,88
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	-480 238,37

**Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)**

**93 299,51**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	414 883,66
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



**REÇU LE**

**26 AVR. 2023**

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORREZE)**

Pour expédition conforme,

Le Maire,